

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVÉ LE 27 JUILLET 2012

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 NOTICE EXPLICATIVE



Notice explicative Modification Simplifiée n°1

I - L'EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Toulon a été approuvé le 27 juillet 2012, remplaçant ainsi le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il a fait l'objet de quatre mises à jour :

- la 1ère approuvée le 20 décembre 2012, portant sur une modification du taux de la taxe d'aménagement sur le secteur de Font-Pré ;
- la 2ème approuvée le 16 avril 2013, portant sur l'actualisation des Servitudes d'Utilité Publique;
- la 3ème en date du 10 avril 2014, relative à l'approbation de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles en date du 20/12/2013 sur le secteur du Mont Faron pour le risque chutes de pierres et de blocs. Cette mise à jour concerne aussi l'intégration de l'arrêté préfectoral de révision du classement sonore des voies bruyantes pour le réseau routier national approuvé le 27/03/2013 et la délibération motivée rectificative de la taxe d'aménagement sur le secteur Nord Démocratie.
- une 4ème relative à l'actualisation des Servitudes d'Utilité Publique et des voies bruyantes en date du 16 octobre 2014.

Il a également fait l'objet d'une modification, approuvée le 18 septembre 2014 portant sur :

- l'évolution de 2 orientations d'aménagement
- la modification d'emplacements réservés
- la correction d'erreurs matérielles
- l'ajustement de points réglementaires
- l'intégration d'un inventaire du patrimoine et la suppression du permis de démolir
- la suppression de la liste des lotissements
- la mise en compatibilité des documents du PLU suite à la mise à jour n°3

II - JUSTIFICATION DU CHOIX DE LA PROCEDURE

La présente procédure de modification simplifiée s'inscrit dans la continuité des objectifs de l'article L123-13-3 du Code de l'urbanisme. Cette procédure n'est pas soumise à enquête publique mais fait l'objet d'une mise à disposition du dossier pendant un mois.

Elle porte sur la suppression partielle ou totale d'Emplacements Résevés, la mise en concordance des emprises entre la liste des Emplacements Réservés et les documents graphiques et la rectification d'une faute d'orthographe dans la liste. Tous ces Emplacements Réservés sont des ER de voirie dont le bénéficiaire est la Ville de Toulon.

Les évolutions apportées par cette procédure de modification du PLU concernent uniquement les documents graphiques et la liste des Emplacements Réservés.

III - OBJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

Cette procédure de modification simplifiée vise à :

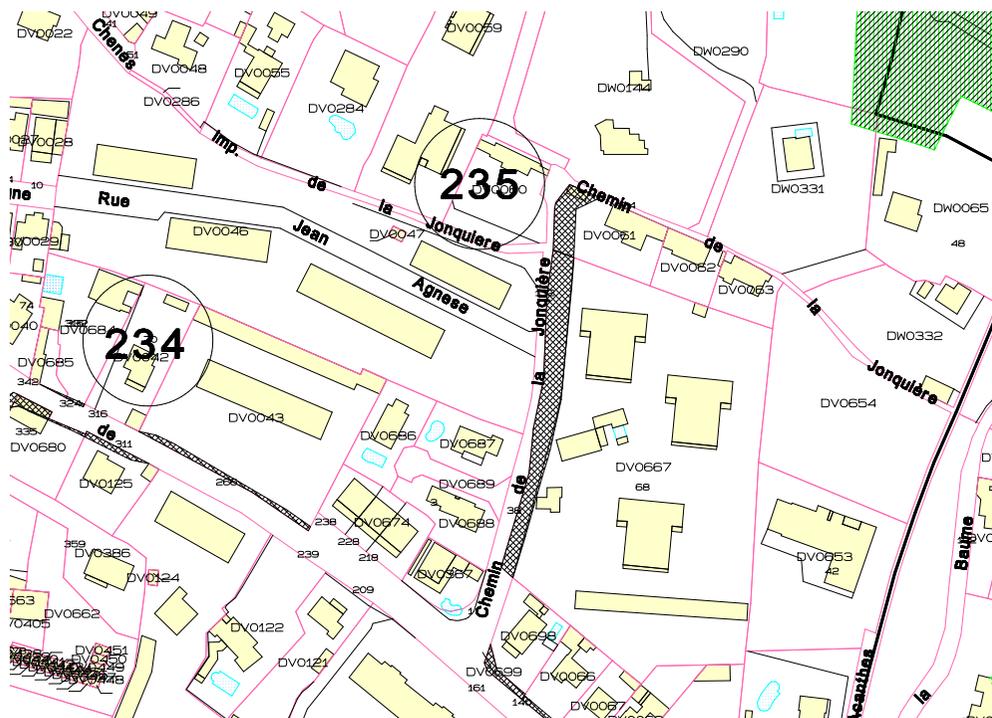
- supprimer totalement 2 ER : l'ER 380 Avenue de la Résistance/Rue Moll et l'ER 441 Chemin du Vieux Colombier
- supprimer partiellement 6 ER : l'ER 235 Chemin de la Jonquière, l'ER 266 Chemin du Temple, l'ER 325 Rue Barrois, l'ER 335 Rue Régimbaud, l'ER 365 Boulevard Amouretti et l'ER 416 avenue Vuillet
- rectifier 3 erreurs matérielles : une faute d'orthographe sur le nom de la rue Zénon (et non Xénon) pour l'ER 387, une précision à apporter sur la largeur de l'emprise de l'ER 332 dans la liste des ER et une correction à réaliser sur la planche graphique 24 afin de représenter l'emprise de l'ER 405 à 8m, comme c'est indiqué dans la liste.

Notice explicative Modification Simplifiée n°1

| N°Emplacement Réservé | Rue | N°de la planche au 1/20000 | Justificatif | |
|-----------------------|--------|----------------------------|--------------|--|
| 1 | ER 235 | Chemin de la Jonquière | 11 | Suppression partielle (- 723 m ²) sur la parcelle DV0727 puisque les travaux sont réalisés et le foncier régularisé. Modification de la planche graphique 11 et de la liste des ER p.10 |
| 2 | ER 266 | Chemin du Temple | 16 | Suppression partielle et modification du libellé (-312 m ²) qui devient «Création d'un chemin doux» au lieu de «Création d'un chemin doux entre Chemin du Temple et Quai Commandant Rivière». Modification de la planche graphique 16 et de la liste des ER p.11 |
| 3 | ER 325 | Rue Barrois | 18 | Suppression partielle (- 9 m ²) sur la parcelle AR0170 puisque les travaux sont réalisés et le foncier régularisé. Modification de la planche graphique 18 et de la liste des ER p.12 |
| 4 | ER 332 | Rue Marceau | 18 | Erreur matérielle dans la liste relative à l'emprise; l'emprise est précisée (8,3m). Modification de la liste des ER p.13 |
| 5 | ER 335 | Rue Régimbaud | 18 | Suppression partielle (- 134 m ²) sur la parcelle CH0526 et partiellement sur la parcelle CH0527 (- 6m ²) puisque les travaux sont réalisés et le foncier régularisé. Modification de la planche graphique 18 et de la liste des ER p.13 |
| 6 | ER 365 | Boulevard Amouretti | 24 | Suppression partielle (- 91 m ²) sur la parcelle BI0780 puisque les travaux sont réalisés et le foncier régularisé. Modification de la planche graphique 24 et de la liste des ER p.13 |
| 7 | ER 380 | Rues Résistances/Moll | 23 | Suppression totale suite à un refus de mise en demeure d'acquiescer de la Ville sur la parcelle BR0905; suppression sur la parcelle BR0100 subséquente puisque cet ER n'avait plus d'intérêt à être maintenu. Modification de la planche graphique 23 et de la liste des ER p.13 |
| 8 | ER 387 | Rue Zénon Pons | 23 | Erreur matérielle : Faute d'orthographe dans la liste sur le nom de la rue ZENON Pons (et non XENON Pons). Modification de la liste des ER p.14 |
| 9 | ER 405 | Rue Flore | 24 | Erreur matérielle sur la planche graphique : l'emprise est à 8m. Modification de la planche graphique 24 |
| 10 | ER 416 | Avenue André Vuillet | 24 | Suppression partielle (- 374 m ²) sur les parcelles acquises et sur lesquelles les travaux sont réalisés (BC0531, BC0497, BC0498 et BC0507). Seule la parcelle BC0526 reste concernée par l'ER 416. Modification de la planche graphique 24 et de la liste des ER p.14 |
| 11 | ER 441 | Chemin du Vieux Colombier | 24 | Mise en concordance avec le PLU de la Garde qui a supprimé l'ER sur ce chemin : il n'y a plus d'intérêt à conserver l'ER 441, suppression totale. Modification de la planche graphique 24 et de la liste des ER p.15 |

IV - REPRESENTATION GRAPHIQUE DES EVOLUTIONS APORTEES AUX ER

Les suppressions partielles

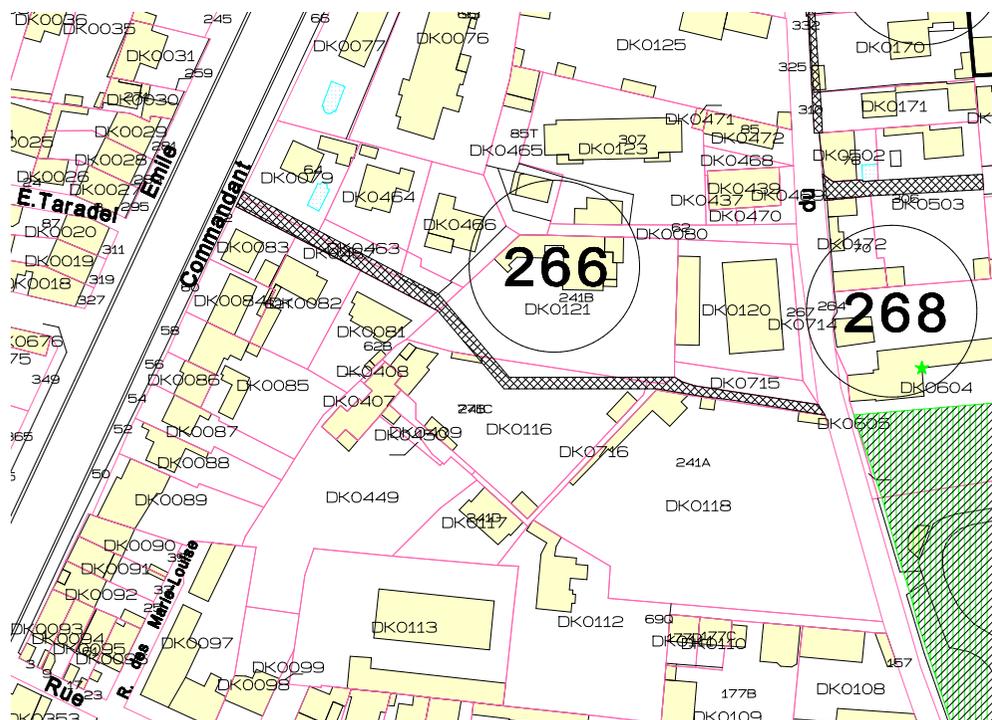


ER 235 Chemin de la Jonquière
Avant Suppression partielle

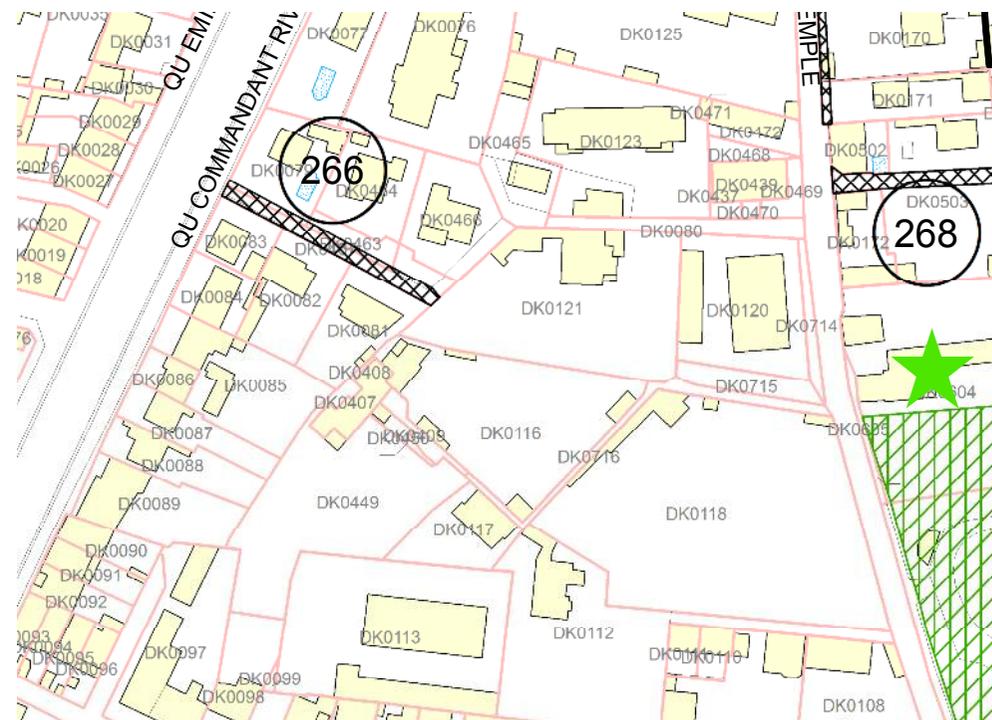


ER 235 Chemin de la Jonquière
Après Suppression partielle

Notice explicative Modification Simplifiée n°1

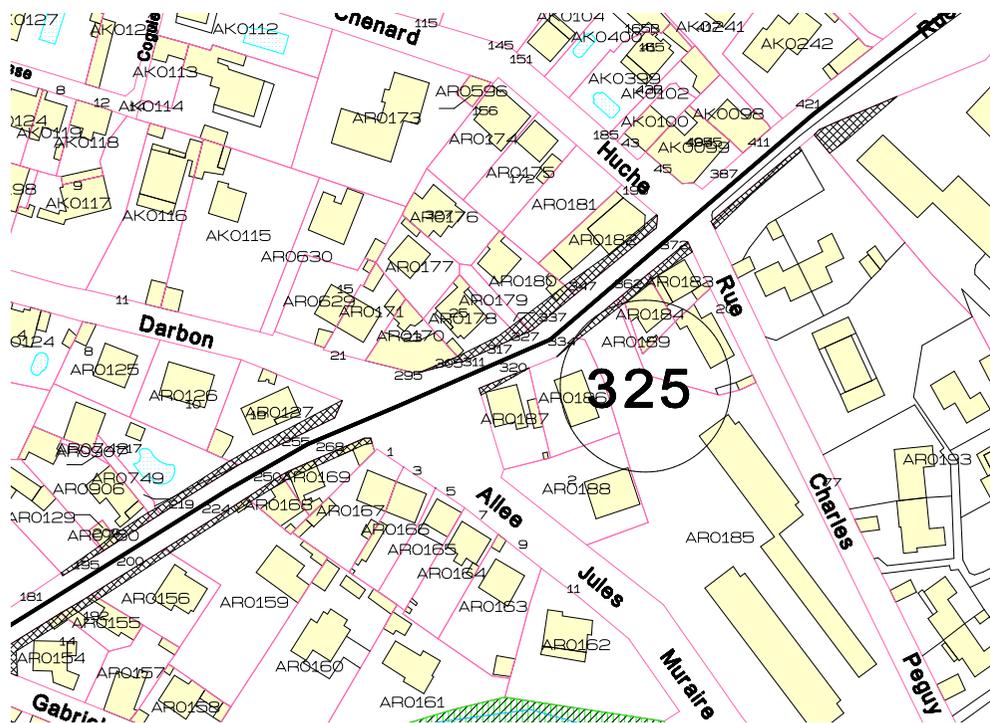


**ER 266 Chemin du Temple
Avant Suppression partielle**

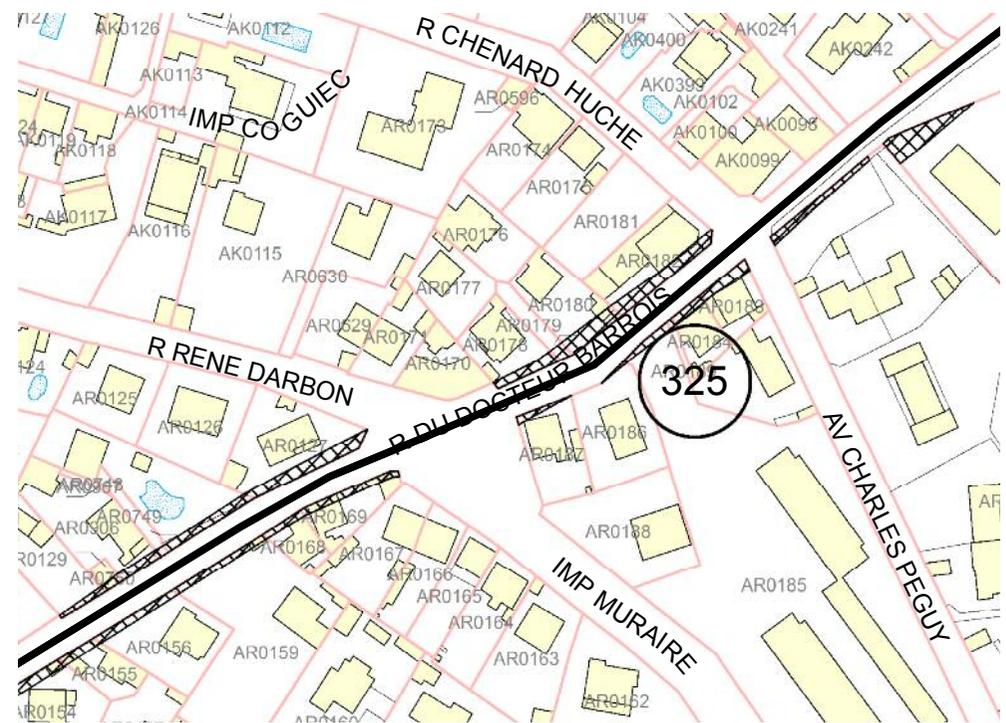


**ER 266 Chemin du Temple
Après Suppression partielle**

Notice explicative Modification Simplifiée n°1

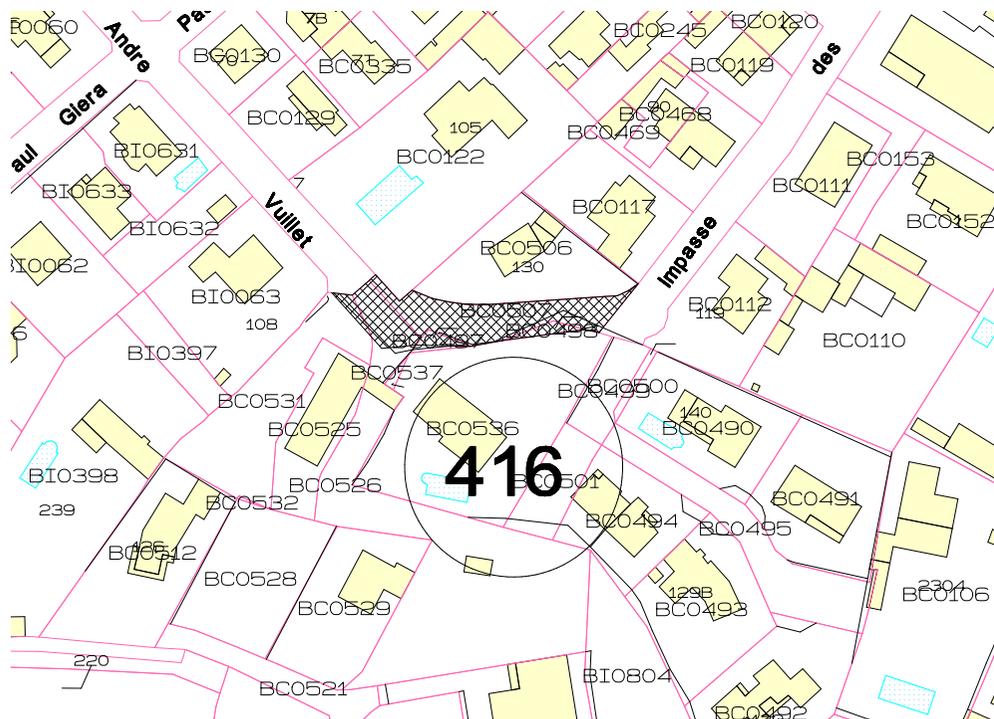


**ER 325 Rue Barrois
Avant Suppression partielle**

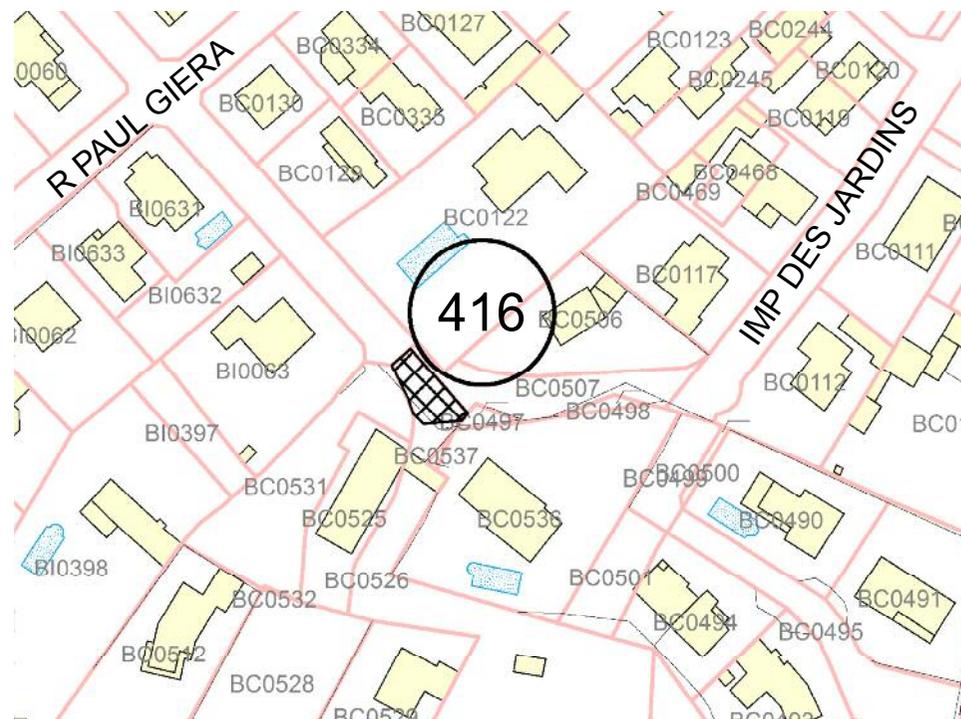


**ER 325 Rue Barrois
Après Suppression partielle**

Notice explicative Modification Simplifiée n°1



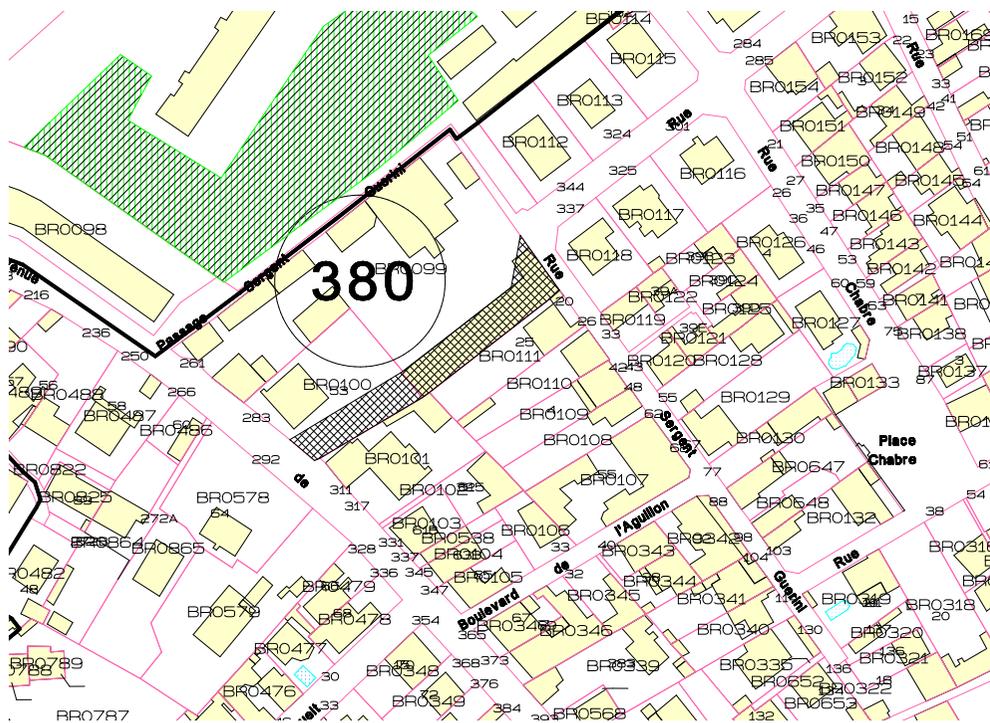
**ER 416 Avenue Vuillet
Avant Suppression partielle**



**ER 416 Avenue Vuillet
Après Suppression partielle**

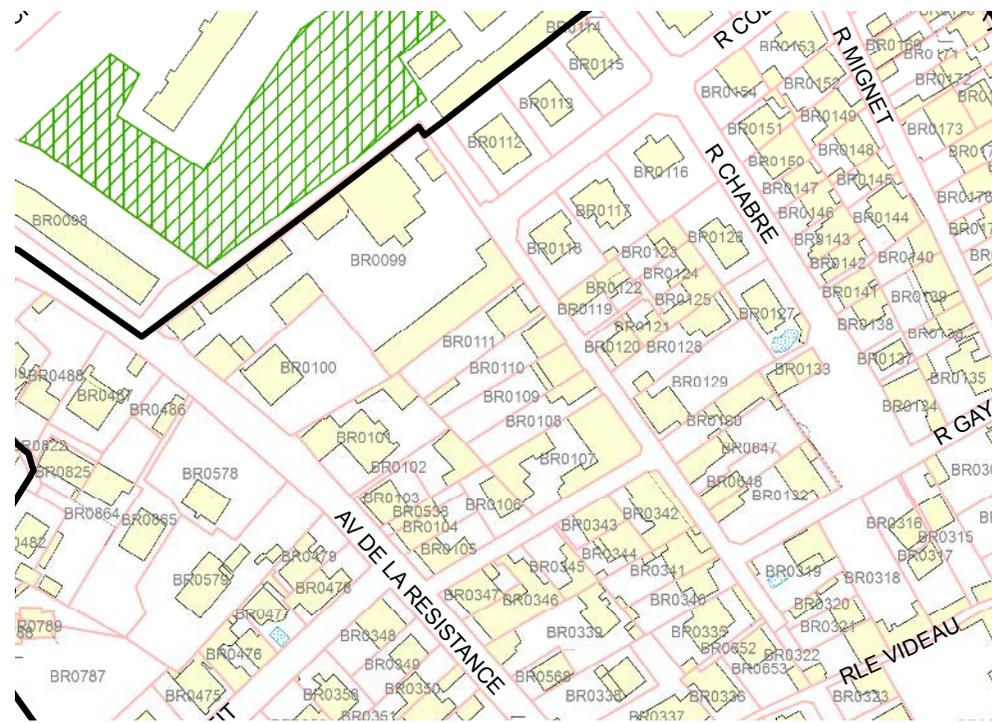
Notice explicative Modification Simplifiée n°1

Les suppressions totales



ER 380 Avenue de la Résistance
Rue Moll

Avant Suppression totale

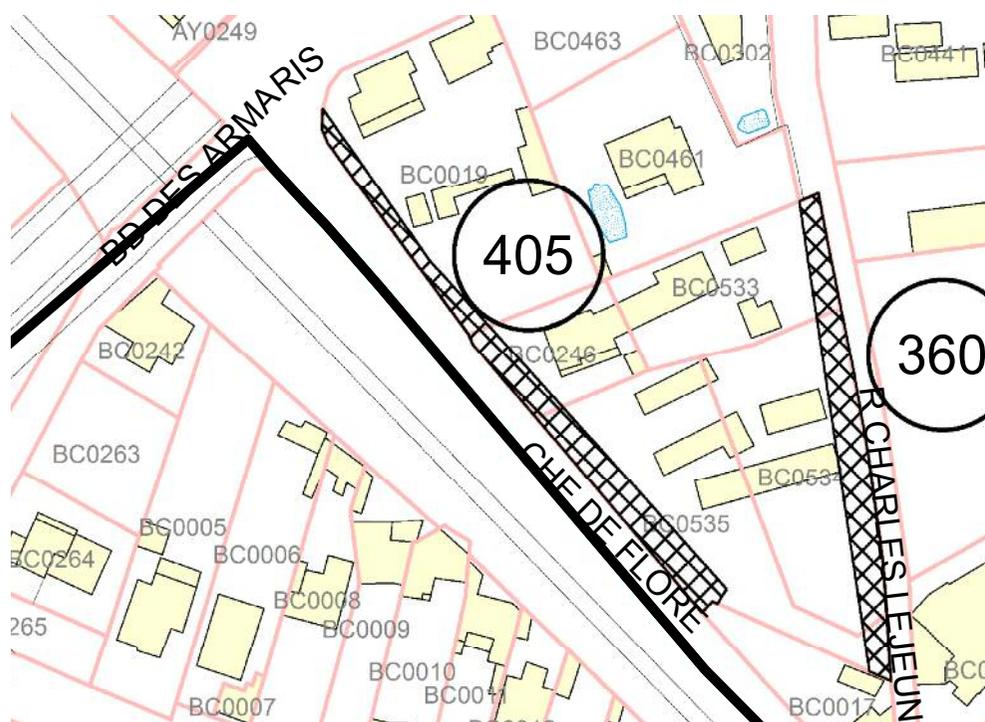


ER 380 Avenue de la Résistance
Rue Moll

Après Suppression totale

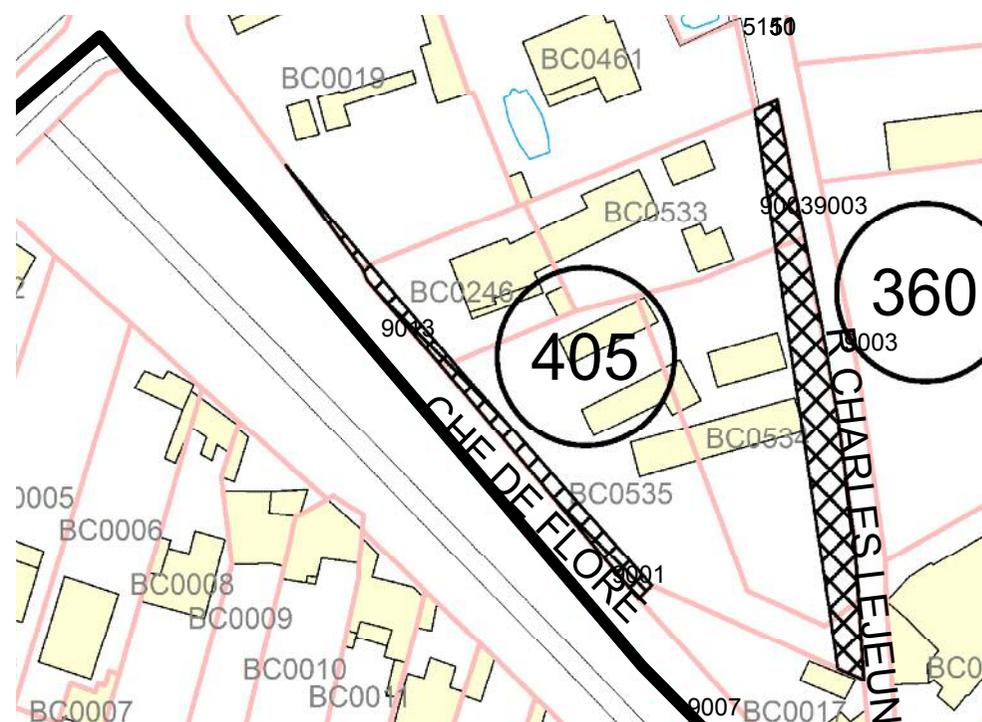
Notice explicative Modification Simplifiée n°1

Rectification d'emprise



ER 405 Rue Flore

Avant rectification de l'emprise à 8 m



ER 405 Rue Flore

Après rectification de l'emprise à 8 m